

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole ; mon Père l'aimera, nous viendrons vers lui et, chez lui, nous nous ferons une demeure. Celui qui ne m'aime pas ne garde pas mes paroles. Or, la parole que vous entendez n'est pas de moi : elle est du Père, qui m'a envoyé. Je vous parle ainsi, tant que je demeure avec vous ; mais le Défenseur, l'Esprit Saint que le Père enverra en mon nom, lui, vous enseignera tout, et il vous fera souvenir de tout ce que je vous ai dit. Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix ; ce n'est pas à la manière du monde que je vous la donne. Que votre cœur ne soit pas bouleversé ni effrayé. Vous avez entendu ce que je vous ai dit : Je m'en vais, et je reviens vers vous. Si vous m'aimiez, vous seriez dans la joie puisque je pars vers le Père, car le Père est plus grand que moi. Je vous ai dit ces choses maintenant, avant qu'elles n'arrivent ; ainsi, lorsqu'elles arriveront, vous croirez. »

Intentions de messe

Décès de la semaine : Marie Josèphe BUREAU (82 ans) Chalennes et Gilberte BOURIGAULT (79 ans) Rochefort

Samedi 24 mai Notre Dame : Pour les vocations sacerdotales

Dimanche 25 mai 10h30 à Saint-Maurille : Pour 2 mamies et leurs Fam. ; Fam. RENO ; Marie-Joséphine DILE et sa Fam. ; Joseph et Anne ARIAUX et Fam. ARIAUX-DELAUNAY ; Fam. TALINEAU-BARRAULT ; Fam. GODARD, vivants et défunts ; Marie-Thérèse, Jean-Marc ROUILLER (5^{ème} anniv) ; Roger MOSSET et Fam. ; Famille CESBRON

Judi 29 mai 10h30 à Saint-Maurille : Joseph OGER et Fam. OGER-LAMOUREUX ; Jean-Pierre DEFOIS, Michel BELLARD, vivants et défunts Fam. ; Simone BODY-PELLERIN ; Bernard et Marie-Renée VERGER ; Odette et Urbain BODET et les âmes des prêtres aux purgatoires ; Gilles, Maryse BUREAU, Sylvain et Gilbert VOISINE et Fam.

Baptême (s)

Dimanche 25 mai à 10h30 à St.Maurille : Alban et Angelo MENARD-LUDOLF

Samedi 7 juin à 11h à St.Maurille : Lucas BERNARD-MULOT et Arsène MARTINEAU

Mariage (s)

Vendredi 30 mai à 16h30 à Rochefort : Johanna DUBROCA et Pierre BENOIT

Samedi 14 juin à 11h00 à Saint-Maurille : Carole DAVID et Sylvain BONDU



Édito

Mgr Delmas partage, sur le site internet du Diocèse, cette prière qu'il fait sienne :

Prière écrite par Mgr d'Ornellas, Archevêque de Rennes

Seigneur Dieu, Maître de la vie, Berger de ton troupeau, Tu prends soin de tes brebis.

Tu nous confies la mission de prendre soin de chacun de nos frères et sœurs éprouvés par la maladie, la vieillesse et la fin de vie.

Béni sois-tu pour les soignants et les aidants qui les accompagnent avec bonté et compétence afin qu'ils ne souffrent pas et gardent l'espérance.

Envoie ton Esprit sur nos responsables politiques, donne-leur sagesse et discernement éthique, guide-les dans leurs décisions pour le bien de tous.

Délivre notre société de la tentation de l'euthanasie, Gardes-la, audacieuse dans sa lutte contre le suicide, affermis-la dans le respect de toute vie.

Fais de nous des témoins de l'Évangile de la vie, inspire-nous la compassion en actes et en vérité, apprends-nous à aimer comme un bon Samaritain.

Chaque fin de vie conduit à un passage vers Toi, qui accueilles avec une infinie tendresse, dans ton Royaume de lumière et de paix. Béni sois-tu pour le don de la vie.

Horaires des Messes

Lundi 26 mai	St. Philippe Néri		
Mardi 27 mai	St. Augustin de Cantorbéry	09h00 Adoration Saint-Maurille 17h15 Chapelet à Chaudefonds 18h00 Messe à Chaudefonds	
Mercredi 28 mai	St. Germain de Paris	09h00 Adoration à Rochefort 09h30 Messe à Rochefort 18h00 Chapelet à Saint-Maurille	
Jeudi 29 mai	L'Ascension du Seigneur	10h30 Messe à Saint-Maurille	
Vendredi 30 mai	St. Ferdinand III le Saint	18h00 Messe à Saint-Maurille	
Samedi 31 mai	Visitation de la Vierge Marie	09h30 Messe à Notre Dame	
Samedi 31 mai	Messe anticipée	19h00 Messe à Rochefort	
Dimanche 1^{er} juin	7^{ème} dimanche de Pâques	10h30 Messe à Saint-Maurille	

Infos paroissiales et diocésaines

■ “MCR”

Rappel : La dernière rencontre de l'année aura lieu le **mercredi 28 mai** à 15h00 au presbytère. Au plaisir de nous retrouver. Contact : Marie Josée Lucas au 06 31 84 27 68

■ Dimanche Fraternel

Le prochain dimanche fraternel aura lieu le 1er juin 2025 ! Pour entretenir la fraternité dans notre paroisse, tous ceux qui le souhaitent pourront rester après la messe de 10h30, pour un repas partagé salle St Maurille à Chalonnès.

Chacun apporte un plat salé et/ou sucré et nous poursuivrons par un après-midi convivial avec au choix : des danses d'Israël, des jeux, des temps de partage autour d'un thème."

■ Veillée de Louange

Attention, changement de date ! La prochaine veillée de louange sera **lundi 16 juin** (et non le 2 juin comme annoncé) de 20h00 à 21h00 à l'église de Saint-Laurent-de-la-Plaine ! A la fin de cette dernière veillée avant la rentrée, nous vous proposons un pot de fraternité. Chacun peut apporter un gâteau ou une boisson que nous partagerons.

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

■ Prochaine rencontre Abbé-Mousse-Papa :

Vendredi 6 juin 2025, les papas seront invités à se réunir pour la messe de 18h00 à Saint-Maurille. Ensuite, ils se retrouveront au Presbytère avec le Père Guillaume.

■ Tribune de la Conférence des responsables de culte en France (CRCF) sur la fin de vie : les dangers d'une rupture anthropologique

La Conférence des responsables de culte en France (CRCF) – catholique, protestant, orthodoxe, juif, musulman et bouddhiste – alerte solennellement sur les graves dérives

qu'implique la proposition de loi introduisant dans la législation française un « droit à l'aide à mourir ». Derrière une apparente volonté de compassion et d'encadrement, ce texte opère un basculement radical : il introduit légalement la possibilité d'administrer la mort – par suicide assisté ou euthanasie – en bouleversant profondément les fondements de l'éthique médicale et sociale.

1. Un langage qui travestit la réalité

La terminologie choisie – « aide à mourir » – masque la nature véritable de l'acte : l'administration volontaire d'un produit létal. Ce vocabulaire euphémisant, que la Haute Autorité de Santé elle-même qualifie de source de confusion éthique, dénature les mots pour désamorcer la gravité morale de l'acte. Qualifier une mort administrée de « naturelle » est une contrevérité qui vise à anesthésier les consciences et affaiblir le débat public.

2. Une rupture avec l'essence du soin

L'intégration de l'aide à mourir dans le Code de la santé publique constitue un dévoilement de la médecine. Elle heurte frontalement le serment d'Hippocrate et le principe fondamental du soin, qui vise à soulager, sans jamais tuer. De nombreux soignants expriment leur désarroi : être chargés de provoquer la mort d'un patient constitue une transgression radicale de leur mission, et risque d'instaurer une culture de la mort là où la médecine s'est toujours construite comme un service de soin à la vie.

3. Des garanties éthiques et procédurales gravement insuffisantes

Le texte actuel permet à un seul médecin d'autoriser un acte létal, sans procédure collégiale, ni évaluation psychiatrique. La Haute Autorité de Santé, dans ses avis successifs, insiste pourtant sur la nécessité absolue d'un discernement partagé, pluridisciplinaire, long et encadré. Le délai d'instruction de 15 jours suivi, le cas échéant, d'un délai de réflexion de seulement 48 heures – voire moins – va à l'encontre de tous les standards internationaux. Cette précipitation est indigne d'une décision irréversible et de la gravité de l'enjeu.

4. Une menace directe pour les plus vulnérables

L'instauration de ce « droit » risque d'exercer une pression sourde mais réelle sur les personnes âgées, malades ou en situation de handicap. La seule existence d'une telle option peut induire chez des patients une culpabilité toxique – celle d'« être un fardeau ». Dans les pays où l'euthanasie a été légalisée, les demandes ne cessent d'augmenter, et on observe une baisse inquiétante de l'investissement dans les soins palliatifs. Ainsi la promesse d'un accompagnement digne tend à s'effacer derrière une option terminale présentée comme solution.

5. Une atteinte à l'équilibre entre autonomie et solidarité

La loi proposée consacre l'autonomie individuelle au détriment des liens familiaux et sociaux. Elle érige l'autodétermination individuelle en absolu en écartant toute information ou consultation de proches, de l'équipe soignante, et tout accompagnement spirituel ou psychologique. Ce faisant, elle ne tient aucun compte de la dimension relationnelle et interdépendante de l'existence humaine. Ce choix solitaire risque fort d'occasionner des traumatismes et de blessures durables, notamment dans le cas d'une découverte a posteriori du décès d'un proche aidé au suicide ou euthanasié.

Un appel à la responsabilité politique et humaine

Devant cette possible rupture anthropologique, la CRCF appelle les parlementaires à faire preuve de discernement. Légaliser la mort administrée ne sera pas un progrès, mais une régression éthique, sociale et médicale. Il faut choisir l'investissement dans les soins palliatifs, la formation à l'écoute, l'accompagnement global des personnes jusqu'à la fin de leur vie. Ce choix est celui de l'humanité contre l'abandon, de la relation contre la solitude, du soin contre la résignation.

Une annonce à faire passer ? → communication.stmaurille@gmail.com